



Un enfant ensemble

Par vinc

Bonjour Madame, Monsieur.

j ai une fille née en France, elle vit avec sa mere en Allemagne. Je vis en france depuis 2 semaine, ne desirant plus vivre avec moi apres 13 ans de vie commune, elle m a demander de quitter l appartement. j ai donc choisi de retourner en france.

Nous ne somme pas marié, elle vit dans mon appartement dont je suis propriétaire. donc elle ne pais pas de loyer, tous les frais attenant sont a ma charge, de plus elle prélève 500 euros de fonctionnement, pour la famille.

ma Question est.

Quels sont mes droit par rapport a ma fille, sa mère étant allemande et ma francais. sur le livret de famille le nom de la mère ne figure pas. peut t elle exiger une pension allimantaire?

Ai-je plus de droit que elle?

Comment trouver un terrain d entente mutuel?

Qu elle demarche puije entamer pour pour me protéger?

vous remerciant par avance de vos reponses

vinc